

Besançon, le 4 mai 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le CHRU de Besançon confirme sa citation à comparaître les 15 et 16 juin 2016 devant le Tribunal correctionnel.

Le Parquet de Besançon reproche au CHRU de Besançon d'avoir exposé certains de ses agents des services techniques de l'Hôpital Jean Minjoz au risque amiante entre 2009 et 2013.

Le CHRU de Besançon réfute totalement ces accusations et souhaite vivement prendre connaissance de l'enquête de police diligentée par le Parquet depuis 2011 semble-t-il.

Le CHRU de Besançon s'étonne de cette soudaine mise en cause car l'opération de travaux de mise en sécurité et désamiantage de l'Hôpital Jean Minjoz est engagée depuis 2008 dans la plus grande transparence.

Des moyens humains et financiers considérables (92 millions d'euros) sont déployés par le CHRU de Besançon pour permettre la mise aux normes et le désamiantage total de l'Hôpital Jean Minjoz dans le respect absolu de la sécurité des usagers et des personnels.

Le CHRU de Besançon apportera toutes les explications à la Justice.

Contact presse

Valérie Lagier, chargée de communication

Tél : 03 81 21 86 61 – vlagier@chu-besancon.fr